

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Zorro

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH208 - Peut produire une réaction allergique

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Elimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Kaolin, silicate d'aluminium hydraté	1332-58-7 310-194-1 Exempté conformément à l'annexe V.7		> 30 - < 40
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 1-2119489379-17- xxxx		< 5
quartz (SiO ₂)	14808-60-7 238-878-4		< 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.03.2017

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la propagation en surface à l'aide de barrières appropriées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.03.2017

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains
Matériel : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle

Remarques : - gants résistant aux produits chimiques Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Mesures de protection : Le produit est un produit phytosanitaire qu'on peut appliquer en plein champs ou en serre. Ne pas utiliser dans un local fermé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : blanc cassé

Odeur : caractéristique

pH : 8,7
Concentration: 10 g/l

Point d'éclair : Non applicable

Masse volumique apparente : 0,5 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dispersable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation : Aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Pas de toxicité aiguë par voie cutanée

dioxyde de titane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 6,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

dioxyde de titane:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat : irritant

Composants:

dioxyde de titane:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux, Pas d'irritation de la peau

dioxyde de titane:

Evaluation : non sensibilisant
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Résultat : négatif
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Effets sur la fertilité : Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Résultat: Aucun potentiel tératogène.
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction
Pas toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

dioxyde de titane:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

dioxyde de titane:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Toxicité par aspiration

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 12,52 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 23,52 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les algues : CE50r (Navicula sp.): 0,564 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2.250 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0,00022 mg/kg
Durée d'exposition: 96 h

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

- Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
Aucune toxicité aiguë pour les poissons
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Aucune toxicité aiguë
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
- Toxicité pour les algues : Donnée non disponible
- Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Effets toxiques pour le poisson et le plancton
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Effets toxiques pour le poisson et le plancton
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
- Toxicité des sédiments : Non applicable

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

dioxyde de titane:

- Toxicité pour les poissons : CL0 (Leuciscus idus(Ide)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Aucune toxicité aiguë
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Durée d'exposition: 48 h
Aucune toxicité aiguë
Non applicable

quartz (SiO2):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.03.2017

Toxicité pour les poissons	:	Aucune toxicité aiguë pour les poissons Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues	:	Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les microorganismes	:	Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

quartz (SiO₂):

Biodégradabilité	:	N'est pas biodégradable.
Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	:	Non applicable
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	:	Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

dioxyde de titane:

Bioaccumulation	:	N'est pas intrinsèquement biodégradable. Ne montre pas de bioaccumulation.
-----------------	---	-------------------------------------------------------------------------------

quartz (SiO₂):

Bioaccumulation	:	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Composants:

Kaolin, silicate d'aluminium hydraté:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

Information écologique supplémentaire : Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Ils sont dissous dans un état naturel et indispensable aux eaux naturelles. Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Emballages contaminés : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3077

RID : UN 3077

IMDG : UN 3077

IATA (Cargo) : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Spinetoram)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Spinetoram)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Spinetoram)

IATA (Cargo) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Spinetoram)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.03.2017

RID	:	9
IMDG	:	9
IATA (Cargo)	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

RID	
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9 (MP)
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: oui

RID	
Dangereux pour l'environnement	: oui

IMDG	
Polluant marin	: oui

IATA (Cargo)	
Dangereux pour l'environnement	: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée: 20.03.2017
(CLP_CH)			

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113146000 Zorro

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.03.2017
2.0	31.01.2018	PR-1131460	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.03.2017

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.